Elections Les cantonales nous réservent des surprises

pages 11 à 1

Le Journal de l'île de la Réunion Le Journal de l'île de la Réunion

,20€

Samedi 19 mars 2011 n° 19 783

Linformation en ligne sur www.clicanoo.re



Procès de la Civis

FONTAINE RISQUE DE PERDRE SA MAIRIE

- → Le parquet a requis deux ans d'inéligibilité à l'encontre du maire de Saint-Pierre.
- Hugues Salvan et Willy Caderby encourent deux ans de prison ferme.

Pages 8-9

Sur le net, la fin du monde angoisse aussi les Réunionnai:

nage

Saint-Gilles

L'hôtel les Créole s'offre une deuxième vie

pagi

Religion

Port du voile : une application à la réunionnaise



nag

Football

Le calendrier de la D1 en pages centrale

pages 2





DU 11 AU 31 MARS

SUR LE FOOT LA RANDO LE TRAIL LE RUNNING

Photo-Ludovic Lai-Yi

Les réauisitions

- Willy Caderby (ancien président de la Sémita, exconseiller municipal et vice-président de la Civis, poursuivi pour favoritisme et recel. détournement de fonds publics et recel, faux et usage d'escroquerie, corruption, prise illégale d'intérêt), "l'homme qui croyait aux poules aux œufs d'or", selon le procureur : 18 à 24 mois de prison ferme, 70 000 euros d'amende, privation des droits civiques pendant 5 ans. - Mahmad Mallam Rashed Sajed (ex-directeur délégué de la favoritisme et détournement de fonds publics), "le maestro de l'informatique et des marchés afférents": 24 mois de prison dont 6 avec sursis, 70 000 euros d'amende, interdiction définitive d'exercer une fonction publique. - Michel Fontaine (maire de Saint-Pierre, poursuivi pour favoritisme et détournement de fonds publics), le "vrai patron de la Semita": 18 mois avec sursis, 20 000 euros d'amende, privation des droits civiques pendant deux ans.
- Jean-Marc Laurent (ancien directeur général des services de la Civis poursuivi pour complicité de détournement de biens et favoritisme), "le collaborateur loyal, sans doute trop" : 6 mois de prison avec sursis. - Jean-Claude Paneels (directeur général de la SMS-RT2i, poursuivi pour complicité de favoritisme, favoritisme, détournement de fonds), "le baroudeur de l'informatique ayant fait de la CIVIS sa chasse gardée" : 12 mois de prison avec sursis, 30 000 euros d'amende, exclusion des marchés publics pendant 5 ans. Gérard de Roland (directeur

exclusion des marchés publics pendant 5 ans.
- Gérard de Roland (directeur technique et commercial de la CIS, poursuivi pour recel de détourmennt de fonds, faux et usage de faux, recel de favoritisme), "Le bon petit soldat de Jean-Cloude Poneels": 8 mois de prison avec sursis, exclusion des marchés publics pendant 3

ans.
- Hugues Salvan (ancien maire de Saint-Philippe et ex-président de la SMCS, poursuiri pour corruption favoritisme), "le rivol collique qui vouloit profiter de la monne informolique": 24 mois de prison ferme, 30 000 euros l'amende, privation des droits civiques pendant 5 ans.
- Joël Lechat (directeur nformatique du SMCS, poursuivi oour favoritisme, corruption, létournement de fonds), "le corrompu gros doigit": 24 mois de prison ferme, 80 000 euros l'amende, interdiction définitive l'exercer une fonction publique. L'ean-Pierre Pajanipadeatchy (gérant de ARM Pajani, poursuivi oour corruption, favoritisme, l'étournement de fonds, faux et usage de faux), "l'apprenti corrupteur": 24 mois de prison

dont 12 avec sursis, 50 000 euros

d'amende, exclusion des narchés publics pendant 5 ans. Société CIS: 100 000 euros

marchés publics pendant 2 ans. Société SMS-RT2i :

exclusion des marchés publics

d'amende, exclusion des

100 000 euros d'amende

pendant 2 ans.



Au terme d'un réquisitoire fleuve de près de 5 h, le couperet est tombé pour Michel Fontaine : la privation de ses droits civiques implique, de fait, son inéligibilité.

Procès Civis : le procureur requiert l'inéligibilité contre Michel Fontaine

Le couperet est tombé à la fin d'un réquisitoire fleuve de près de 5 heures. Hier, le vice-procureur de Saint-Pierre, Raphaël Balland, a demandé une peine de 18 mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité à l'encontre de Michel Fontaine.

Textes: Etienne Mvé et Jérôme Talpin Photos: Jean-Claude François et Ludovic Laï Yu Dessin: Souch

Massés dans la petite salle du tribunal de Saint-Pierre, les partisans de Michel Fontaine n'ont pas bronché. Certes, les réquisitions ne valent pas un jugement. Loin de là. Mais c'est bien un coup de massue qu'a asséné le vice-procureur Raphaël Balland au maire et président de la Civis, hier.

Au terme d'un réquisitoire fleuve de près de 5 h, le coupetet est tombé : "Pour Michel Fontaine, celui que j'appellerais le vrai
patron de la Semita, je requiers la
privation de droits civiques et civils
pendant deux ans, 18 mois de prison avec sursis et 20 000 euros
d'amende". La privation de droits
civiques implique, de fait, l'inéligibilité. La même peine a été
demandée envers les autres élus
impliqués dans ce dossier : Willy
Caderby, ancien conseiller général et municipal de Saint-Pierre,
et Hugues Salvan, ancien maire
de Saint-Philippe, pourraient
être privés de ces mêmes droits
pendant 5 ans. Les chefs de corruption - passible de 10 ans de
prison - ont également été retenus pour ces deux derniers prévenus. Le ministère public réclame donc "de 18 à 24 mois de
prison ferme" pour Willy Caderby
et deux ans ferme pour Hugues
Salvan.

"UN FIL ROUGE : LA MANNE INFORMATIQUE"

Ceux qu'on définit comme les exécutants de ces marchés informatiques truqués de la Civis n'ont pas été épargnés par ce réquisitoire. Avec 18 mois de prison ferme pour Mahmad Mallam, l'ex directeur délégué de la Semita, et deux ans d'emprisonnement à l'encontre de Joël Lechat, ex directeur informatique du Syndicat mixte de coopération du Sud (SMCS), le procureur a voulu marqué sa vision de cette affaire. Pour lui, les choses sont claires : la responsabilité des élus et autres décideurs est déterminante dans cette affaire.

Pour le démontrer, Raphael Balland remonté à la genèse des faits. Car il en est persuadé: "La chronologie est au cœur de ce dossier scandaleux. Elle pennet de faire ressortir le fil rouge : il s'agit de la manne informatique, celle des marchés de maintenance". Le procureur a commenté toutes les étapes du 30 mai 2002, date d'un déjeuner où il pense que le premier marché truqué est négocié, au 1er juillet 2005 où la lettre anonyme de dénonciation déclenche une enquête. Entretemps, le procureur a tout détaillé : appels d'offres taillés sur mesure par Mahmad Malaam pour les entreprises SMS-Rt2i, dirigée par Jean-Claude, et sa filiale Cis Réunion, représentée par Gérard de Roland; achat de huit serveurs HP 9000 "jamais utilisés car surdimensionnés par rapport aux besoins" (facture : 700 000 euros); mensonge à la préfecture "pour passer en force" sur un marché d'équipement à 300 000 euros...

"VOUS ÊTES IMPLIQUÉ"

Le tout orchestré par un acteur majeur : la Semita, une société d'économie mixte créée en 2002 pour gérer le parc informatique de la Civis et présidée par Willy Caderby, proche de Michel Fontaine. Une société que le procureur, reprenant à son compte une déclaration d'Hugues Salvan, définit comme "une pompe à fric". "Confier ces marchés informatiques à un acteur privé était le moyen d'avoir une gestion plus simple des fonds publics" analyse le procureur. "Mais la véritable manne informatique est l'infogérance, soit des prestations forfaitaires dans lesquelles on met ce que l'on veut" souligne t-il.

Le 3 octobre 2002, la Civis si-

gne un contrat de maintenance qui coûtera 8 millions d'euros sur trois ans à la collectivité. Suivra une série de contrats jusqu'en 2005. "Tout était prévu depuis le début de la Şemita", estime Raphaël Balland qui y voit la patte du président de la Civis. "Le nom de M. Fontaine revient souvent dans cette histoire, poursuit-il, à l'adresse de l'élu. Si ce nom revient si souvent, soit vous signez les yeux fermés, soit vous êtes impliqué. Ce que je pense car vous êtes signataire de tout".

êtes signataire de tout".

Le procureur a ensuite évoqué "la guerre" qui a suivi la création du Syndicat mixte de coopération du sud (SMCS), présidé par Hugues Salvan. "Ce syndicat récupère la compétence informatique et rentre dans la danse", commente le procureur. Pour lui, une bataille à distance s'engage entre l'ex-maire de Saint-Philippe et son homologue de Saint-Pierre, via le PDG de la Semita. Du côté du SMCS, un système de corruption s'organise. Pour obtenir des contrats, Jean-Pierre Pajani, directeur de la société ARM Pajani, arrose Joël Lechat, directeur informatique du Syndicat, et Hugues Salvan. "La

société ARM Pajani récupère alors le marché de la maintenance. Là, ce n'est plus la guerre, c'est la panique à bord". Dans le récit du procureur,

Willy Caderby, appuyé par Mi-chel Fontaine, fait tout pour reprendre la maîtrise de cette manne alors que les arrangements, surfacturations et autres prestations fictives s'enchaînent. Le tout au détriment du contribuable. Au final, "Hugues Salvan perdra le combat" avant que cette lettre anonyme, qui dénonce ces pratiques, n'arrive au tribunal de Saint-Pierre : "Là, fini de jouer. La justice s'en mêle". Après quatre ans d'enquête, le rocès s'est ouvert lundi dernier. Une audience au cours de laquelle Jean-Marc Laurent a joué un rôle déterminant aux veux du procureur. Selon lui, l'ex directeur général des services de la Civis - "un collaborateur loyal, sans doute trop" - a couvert un Michel Fontaine qui "a mis en

route cette grosse machine" et "la gabegie" qui s'en est suivie.

"J'AI HÉSITÉ AVANT D'ENVISAGER CETTE PEINE"

"Rien n'a démontré que M. Fontaine s'est enrichi personnellement dans cette affaire", a t-il conclu à l'adresse du prévenu phare de ses réquisitions avant de lui infliger la pire des menaces : l'inéligibilité. "J'ai hésité avant d'envisager cette peine, j'en ai beaucoup discuté avec mes collègues. D'autant que le parquet n'a pas en de signalement sur des atteintes à la probité concernant M. Fontaine depuis l'instruction de cette affaire. Je n'ai ni plaisir ni crainte à requérir contre une personne qui a été élue par le peuple. Le procureur représente la société et n'a pas vocation à empêcher une personne de se présente devant les électeurs. Pour le parquet, l'étiquette politique n'a rien à voir avec la politique pénale mise en place".



